



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 1110

Nom de l'établissement : Maison Le Vallon

Adresse de l'établissement: Route de Vandoeuvres 84

Date dernière mise à jour: 11.08.2016

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
2 ^e étage	Chambre 25	Mastic de fenêtre	2020	
2 ^e étage	Chambre 27	Mastic de fenêtre	2020	
2 ^e étage	Chambre 28	Mastic de fenêtre	2020	
2 ^e étage	Chambre 29	Mastic de fenêtre	2020	
2 ^e étage	Chambre 30	Mastic de fenêtre	2020	
2 ^e étage	Chambre 31	Mastic de fenêtre	2020	
3 ^e étage	Couloir	Joint plat	2020	
3 ^e étage	Machinerie	Machinerie d'ascenseur	2020	
3 ^e étage	Chambre 43	Mastic de fenêtre	2020	
3 ^e étage	Chambre 44	Mastic de fenêtre	2020	
3 ^e étage	Chambre 46	Mastic de fenêtre	2020	
3 ^e étage	Chambre 47	Mastic de fenêtre	2020	
Combles	Grenier	Etanchéité noire	2020	
Combles	Grenier	Isolation blanche avec tissu gris	2020	
Sous-sol	Circulation	Panneau en fibrociment	2020	
Sous-sol	Réduit derrière ascenseur	Joint plat	2020	
Sous-sol	Chaufferie	Gaine en fibrociment	2020	
Sous-sol	Chaufferie	Joint plat	2020	
Sous-sol	Chaufferie	Installation de chauffage	2020	
Rez-de-chaussée	Cuisine	Plaques sous évier	2020	



Rez-de-chaussée	Couloir cuisine	Joint plat	2020	
Rez-de-chaussée	Hall d'entrée	Panneau en fibrociment	2020	
Rez-de-chaussée	Bureau réception	Carton sous prise	2015	Assaini en 2016
1 ^{er} étage	Chambre 13	Mastic de fenêtre	2020	
1 ^{er} étage	Circulation	Joint plat	2020	
2 ^e étage	Bain 2	Mastic de fenètre	2020	
2 ^e étage	Réduit 3	Mastic de fenètre	2020	
2 ^e étage	Hall	Joint plat	2020	
2 ^e étage	Chambre 20	Mastic de fenètre	2020	
2 ^e étage	Chambre 21	Mastic de fenètre	2020	
2 ^e étage	Chambre 22	Mastic de fenètre	2020	
2 ^e étage	Chambre 23	Mastic de fenètre	2020	
2 ^e étage	Chambre 24	Mastic de fenètre	2020	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.